Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 17 novembre 2025 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en pneumologie

A.M. 13-04-2026 M.B. 25-08-2026

Le Ministre en charge de l'agrément des prestataires des soins de santé,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé ;

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté royal du 25 novembre 1991 établissant la liste des titres professionnels particuliers réservés aux praticiens de l'art médical, en ce compris l'art dentaire ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 fixant la procédure relative à l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes, l'article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 novembre 2025 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en pneumologie ;

Considérant une inversion de mandat entre deux membres devant siéger l'un pour le titre de niveau 2 en pneumologie et l'autre pour le titre de niveau 3 en oncologie ;

Considérant qu'il convient de corriger cette erreur humaine,

Arrête :

Article 1er. - A l'article 1er, de l'arrêté ministériel du 17 novembre 2025 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en pneumologie sont apportées les modifications suivantes :

1° Au 2°, le Docteur COMPERE Christophe est remplacé par le Docteur GUSTIN Michel, en tant que membre effectif ;

2° Au 4°, le Docteur GUSTIN Michel est remplacé par le Docteur COMPERE Christophe, en tant que membre effectif.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 13 avril 2026.

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,

Y. COPPIETERS